



APERÇU

## RAPPORT sur les PLANS et les PRIORITÉS 2010-2011



Chaque année, l'Agence produit son *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* qui présente son plan de dépenses. Le document fournit aussi des renseignements détaillés, pour une période de trois ans, sur ses principales priorités et sur les résultats attendus, tout en établissant des liens avec les ressources requises.

L'Agence poursuivra son appui au développement économique et participera ainsi à l'accroissement de la vitalité des collectivités du Québec et à la compétitivité de ses entreprises.

Dans le contexte d'une reprise économique modérée anticipée, l'Agence entend mener une action qui tienne compte des réalités telles qu'elles sont vécues dans toutes les régions du Québec. À cet effet, elle continuera la mise en œuvre de deux mesures annoncées dans le *Plan d'action économique du Canada*, soit le *Fonds d'adaptation des collectivités* et *Infrastructures de loisirs Canada*.

L'Agence renforcera son appui à la réalisation de projets dont les effets d'entraînement seront bénéfiques pour le développement des économies régionales.

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et les collectivités du Québec.





## L'Agence en **ACTION**

À long terme, l'Agence vise le résultat stratégique suivant :  
les régions du Québec ont une économie compétitive et diversifiée.

L'Agence adopte une approche intégrée de développement régional :

- **globale** : tenir compte des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale dans la conception de politiques, de programmes et d'initiatives
- **territoriale** : établir des stratégies adaptées par type de territoire défini en fonction d'enjeux socio-économiques similaires
- **horizontale** : miser sur la coopération et la collaboration avec les partenaires fédéraux, le gouvernement du Québec et les collectivités du Québec
- **participative** : susciter la participation des intervenants concernés.

L'Agence suscite et appuie le développement au moyen d'activités diverses, soit

- des services-conseils
- des services d'information
- de l'aide financière

auprès de plusieurs bénéficiaires, dont principalement

- des entreprises (particulièrement les PME)
- des organismes à but non lucratif (OBNL).

## La **PLANIFICATION** de l'Agence

Les priorités de l'Agence, de même que l'ensemble de son intervention, s'alignent sur les grandes priorités du gouvernement du Canada; elles répondent au contexte de développement socio-économique des régions du Québec; et elles relèvent les défis de gestion. L'intervention de l'Agence contribue à des résultats concrets pour encourager le développement durable des PME et des régions.

Toutefois, le développement économique régional est largement tributaire d'une part, des entreprises et des intervenants locaux et régionaux qui conçoivent et qui concrétisent les projets qu'elle appuie et, d'autre part, de la vigueur de la reprise économique anticipée. Les occasions d'affaires qui en découleront influenceront la quantité, l'ampleur, l'échéancier et le taux de succès des projets soutenus par l'Agence.

### *Le Plan d'action économique du Canada*

Le budget fédéral 2009 a accordé à l'Agence un financement supplémentaire de 312,8 millions de dollars pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011, dans le cadre du *Plan d'action économique du Canada*. Ce Plan prévoit, entre autres, deux mesures de stimulus économique de court terme, soit le *Fonds d'adaptation des collectivités* et le programme *Infrastructures de loisirs Canada*, qui visent à créer des occasions d'emploi et à appuyer des mesures d'ajustement dans les collectivités touchées par les impacts du ralentissement économique.

## Les régions du Québec ont une économie compétitive et diversifiée.

### Domaines d'intervention de l'Agence Dépenses prévues et ressources humaines

#### Activités de programme<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Développement des collectivités	143 219	136 811	133 323	121 640
Infrastructure	46 611	82 486	339	342
Mesures spéciales d'intervention	100 651	110 171	–	–
Compétitivité des entreprises	75 733	73 759	68 008	62 167
Positionnement concurrentiel des secteurs et des régions	32 055	33 541	23 648	21 698
Politiques, programmes et initiatives	5 228	5 271	5 233	5 224
Services internes	22 477	21 311	20 962	20 931
<b>Dépenses totales prévues</b>	<b>425 974</b>	<b>463 350</b>	<b>251 513</b>	<b>232 002</b>
<b>Ressources humaines en équivalent temps plein</b>		<b>417</b>	<b>363</b>	<b>361</b>

Note :

- 1 L'Agence s'est dotée de cibles de résultats pour son résultat stratégique et pour chacune des activités de programme. La section 2 du RPP 2010-2011 fournit des précisions concernant ces cibles et renseigne sur les indicateurs de rendement.

Le tableau ci-dessus tient compte des mesures annoncées dans le *Plan d'action économique du Canada*. Les fonds de ce Plan visent à atténuer, à court terme, les impacts du ralentissement économique et à soutenir des projets d'infrastructures récréatives communautaires.





## Les PRIORITÉS de l'Agence

En 2010-2011, l'Agence s'est donné sept priorités qui s'inscrivent dans la continuité de celles indiquées dans le RPP de 2009-2010 et qui sont en lien avec le *Plan d'action économique du Canada*.

### PRIORITÉS DE PROGRAMME

Priorité n° 1 : *Faciliter l'ajustement des collectivités aux chocs économiques*

- l'atténuation des difficultés socio-économiques pour les collectivités dévitalisées
- le soutien aux collectivités touchées par le ralentissement économique.

Priorité n° 3 : *Appuyer le développement des collectivités*

- la création et le développement de PME locales et régionales
- la mise en valeur des atouts régionaux.

### PRIORITÉS DE GESTION

Priorité n° 5 : *Accroître l'analyse et le partage d'information sur le rendement*

De nouveaux produits d'information sur le rendement des programmes seront développés et partagés cette année afin, entre autres,

- de contribuer à la réflexion qui aura cours lors du renouvellement des orientations stratégiques
- d'appuyer l'établissement de cibles de résultats stratégiques et opérationnels.

Priorité n° 7 : *Renouveler les orientations stratégiques de l'Agence*

- L'Agence amorcera le processus d'examen de ses orientations. Ce processus prévoit une analyse rigoureuse des tendances et du contexte de développement des prochaines années. Ces orientations stratégiques serviront de fondement au renouvellement des programmes prévu en 2012.

Priorité n° 2 : *Appuyer l'économie de demain en renforçant la productivité et la performance des PME*

- la commercialisation de l'innovation
- la gestion de la chaîne de valeur
- la création d'entreprises innovantes.

Priorité n° 4 : *Appuyer les processus de prise de décision des acteurs de développement économique régional*

- L'Agence poursuit ses efforts à l'atteinte des résultats de l'activité de programme *Politiques, programmes et initiatives*.

Priorité n° 6 : *Poursuivre l'intégration de la gestion des risques à la prise de décision*

Des actions seront réalisées à deux niveaux :

- Au niveau corporatif, où la gestion ministérielle des risques s'intégrera notamment à la planification des activités, à la prise de décision et dans les rapports au Parlement.
- Au niveau opérationnel, les processus d'affaires intégreront les nouvelles exigences de la *Politique sur les paiements de transfert* en lien avec la gestion des risques, ce qui aura pour effet de diminuer, dans certains cas, le fardeau administratif des promoteurs.

Imprimé au Canada – juin 2010  
Catalogue : lu90-1/3-2010F • ISBN : 978-1-100-94345-9  
Photos: © C. Fleurent, D. Chabot, H. S. Dubois et S. Bergeron,  
*Le monde en images*, CCDMD; France Simard

Papier fait au Canada, 100 % de fibres recyclées postconsommation et 30 % de fibres postindustrielles.